

Présentation synthétique du rapport d'activité 2021 du SDEHG

(en téléchargement sur www.sdehg.fr)

Conformément aux articles L5711-1 et L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat mixte adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique au conseil municipal. Voici une présentation synthétique du rapport d'activité 2021 du SDEHG.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Ses instances que sont les Commissions Territoriales, le Comité Syndical et le Bureau, permettent d'assurer la représentation de toutes les communes au sein de sa gouvernance. Le SDEHG est présidé par Thierry Suaud.

LES FAITS MARQUANTS 2021

En garant d'un service public local de l'énergie, le SDEHG a mobilisé ses compétences, en 2021, pour développer et améliorer les services aux communes, mettre en place une véritable prospective financière permettant d'assurer l'avenir du Syndicat et la poursuite de ses investissements tout en préservant la proximité avec les élus et les acteurs du territoire.

LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

► L'organisation du service public de l'électricité

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire. Le SDEHG assure le contrôle de la bonne application des dispositions du cahier des charges par Enedis. Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour le développement et l'amélioration des réseaux.

La concession du SDEHG en chiffres :

- 511 675 clients
- 14 150 km de réseau basse tension (BT)
- 9 988 km de réseau moyenne tension (HTA)

► L'amélioration de la qualité de l'électricité en renforçant le réseau

Les renforcements du réseau basse tension consistent à augmenter la capacité des réseaux électriques existants afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés. Ils sont financés à 100 % par le SDEHG sur le territoire des communes rurales dans le cadre des programmes nationaux du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification.

► L'intégration des réseaux dans l'environnement

Les effacements des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux électriques basse tension dans l'environnement. Ils participent à l'embellissement des communes en résorbant, au sein du patrimoine urbain et rural, les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux et contribuent à l'amélioration de la qualité du réseau électrique et au renouvellement des installations d'éclairage public vétustes. Les communes bénéficient d'une prise en charge du SDEHG de 80% pour les communes de plus de 500 habitants et de 90% pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 85 000 € HT par commune.

► Le raccordement au réseau d'électricité

Les raccordements au réseau de distribution publique d'électricité permettent l'alimentation en électricité des nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics. En tant que maître d'ouvrage des raccordements basse tension des consommateurs d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kVA sur le territoire des communes rurales, le SDEHG finance 40% du coût des opérations qu'il réalise, réduisant ainsi la participation de l'utilisateur à 60% du coût des travaux. Pour le raccordement des équipements communaux, le SDEHG en finance 70 %.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEHG accompagne les équipes municipales pour concevoir et réaliser un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Il réalise, pour leur compte, les travaux de développement et de rénovation du réseau.

► Les programmes de travaux d'éclairage

Le SDEHG propose un nouveau programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ » pour accélérer la rénovation du parc d'éclairage public des communes haut-garonnaises grâce au remplacement des anciens luminaires par des appareils à LED standardisés. Ce concept de rénovation innovant permet à la commune de diminuer ses dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés d'au minimum 10%, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.

Pour les autres opérations nécessitant des travaux lourds d'investissement tels que le remplacement des mâts ou la reprise du génie civil, la participation de la commune s'élève à 50% du montant HT des travaux dans le cadre de tranches annuelles (pour les luminaires de type « boules » : 40 points lumineux ou 20% du parc en question, pour les autres luminaires : 40 points lumineux ou 4% du parc en question).

Pour les travaux connexes d'éclairage (feux tricolores, éclairage de terrains de sport non couverts...), le SDEHG finance 50% des travaux dans la limite d'un plafond de 85 000 € TTC.

► Un nouveau partenariat avec le Conseil départemental

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG ont conclu un partenariat en faveur de la transition énergétique qui prévoit un soutien financier annuel du Département de 2 M€ afin d'accélérer notamment l'équipement en éclairage public LED des communes.

► Le parc d'éclairage public en chiffres

- 250 510 points lumineux
- 28% des sources lumineuses sont des LED
- 77% d'économie moyenne d'énergie réalisée pour les opérations engagées
- 5,8 M€ TTC consacrés à l'entretien du parc

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

► Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le SDEHG propose un service de recharge de véhicules électriques composé de 100 bornes de recharge réparties sur le département. En 2021, 18 500 charges de véhicules électriques ont été réalisées sur le réseau du SDEHG, soit une augmentation de 165% par rapport à 2020, témoignant ainsi de l'engouement exponentiel pour le véhicule électrique.

Le SDEHG s'est lancé en 2021 dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge qui intégrera toutes les bornes existantes sur son territoire, qu'elles soient mises en place par un opérateur privé ou public.

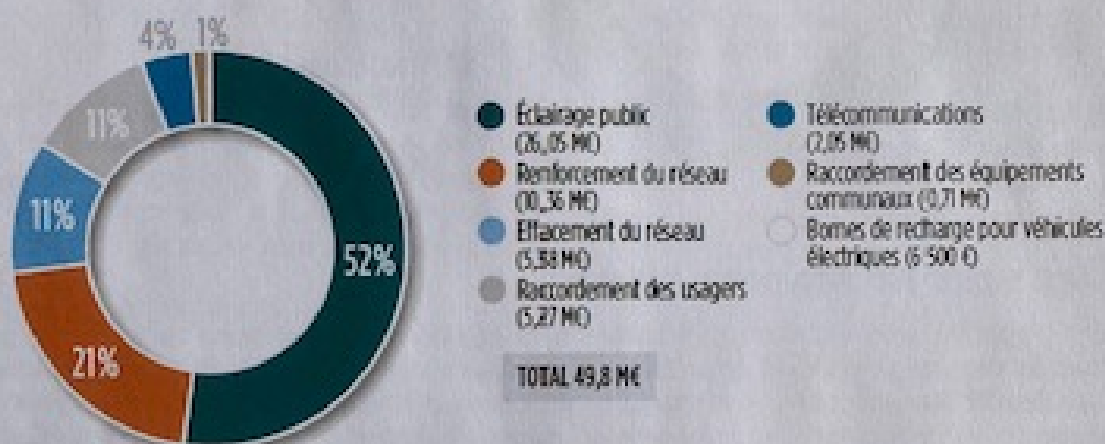
► L'accompagnement des communes dans leurs projets de transition énergétique

Le SDEHG propose son accompagnement en vue de la rénovation du patrimoine bâti des communes dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il accompagne également les communes dans la réalisation de leurs projets favorisant les énergies renouvelables telles que le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

LES GROUPEMENTS D'ACHAT

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des communes, le SDEHG organise des groupements d'achat en vue notamment de la fourniture d'électricité et de l'acquisition de radars pédagogiques. Les intérêts de coordonner et mutualiser les achats sont multiples : réaliser des économies d'échelle en raison d'un volume important de commandes, réduire les coûts et le temps consacrés aux procédures de passation des marchés publics, bénéficier d'une expertise dans le domaine de la commande publique, etc.

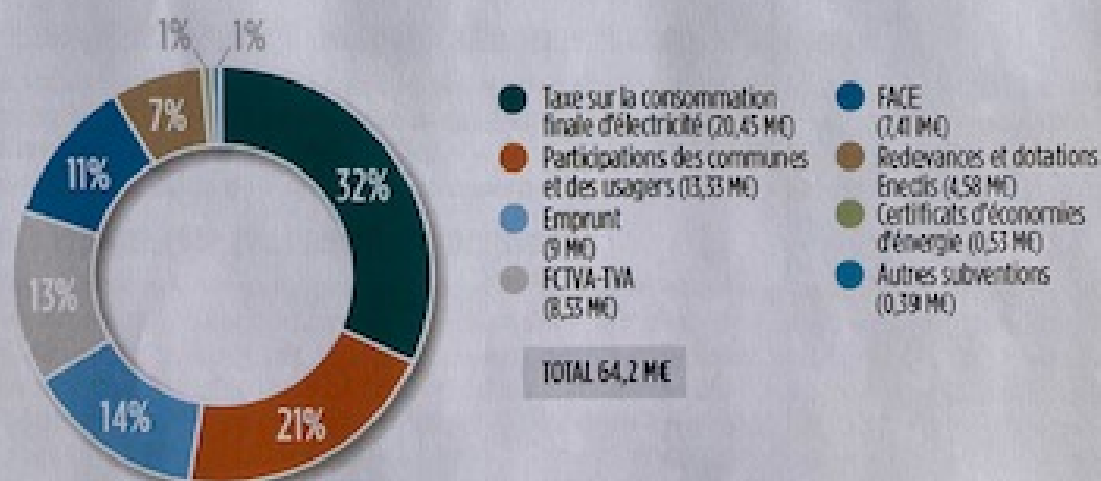
LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SDEHG EN 2021



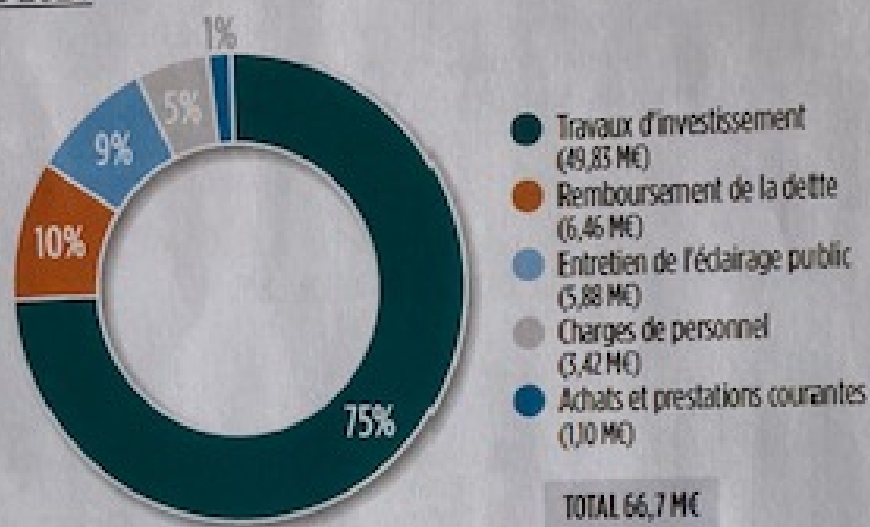
LES FINANCES DU SDEHG

Un audit sur la gestion financière du SDEHG a été confié à un cabinet d'experts en stratégie financière publique. Les résultats de l'audit ont été présentés aux élus du Comité Syndical le 20 octobre 2021, avec une proposition de feuille de route pour bâtir les budgets à venir. Cette démarche a fait l'objet d'une large concertation avec les élus et a été particulièrement suivie par un groupe de travail "Finances", piloté par Philippe Fuseau, Vice-Président en charge des finances et composé de membres du Bureau volontaires. Les élus du SDEHG, pleinement conscients de ce contexte financier complexe, ont adopté, à l'unanimité, des mesures à la fois contraignantes et raisonnables permettant de préserver l'avenir du SDEHG. Parmi celles-ci, la mise en place d'un plafond annuel de participation du SDEHG de 85 000 € pour un effacement de réseau et d'un taux de participation du SDEHG pour la réalisation des opérations d'éclairage à 50% au lieu de 80%.

► Les recettes 2021



► Les dépenses 2021



LA QUALITE DES PRESTATIONS EN 2021

Le SDEHG apporte une attention particulière à la qualité des prestations qu'il réalise pour les communes et les usagers. L'évaluation de leur satisfaction intervient à la fin des travaux ou, pour l'entretien de l'éclairage public, de manière annuelle. Un formulaire de satisfaction à remplir directement en ligne leur est proposé afin de gagner du temps et faciliter la transmission des informations.

- 93% de taux de satisfaction pour les travaux réalisés par le SDEHG.
- 97% de taux de satisfaction des communes pour la prestation d'entretien de l'éclairage public.

Suivez l'actualité du SDEHG sur www.sdehg.fr et sur [LinkedIn](#)